

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 juillet 2011 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Patrique Côté  
                                 Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                 Ghislain Blais                      Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 12 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

2011-117      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2011-118      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2011-119      Demande de dérogation mineure – 413, 5<sup>e</sup> rang Est

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à M. Viateur Chassé, telle que recommandée par le CCU à l'effet de réduire la marge avant à 6 mètres au lieu de 9 mètres, pour la construction d'une structure d'entreposage de fumier.

2011-120      Accepter les comptes du mois de juin 2011 et affectation d'excédent accumulé

La liste des comptes du mois de juin est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juin au montant de 78,510.92\$ et en autorise le paiement, et affecte un montant de 1154,23\$ de l'excédent accumulé non affecté pour le paiement de la vente pour taxes.

2011-121      Pro-maire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de nommer M. Jasmin Michaud pro-maire pour le prochain trimestre.

2011-122 Cylindre pour boîte à gravier

Considérant que l'état d'urgence environnementale a nécessité l'achat d'un cylindre pour la boîte à gravier par le directeur des travaux publics, autorisé par Monsieur le maire;

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la dépense de 2,107.61\$ taxes incluses pour l'achat de ce cylindre.

2011-123 Projet pilote de rechargement en gravier – 5<sup>e</sup> rang Est

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un investissement de 10,000\$ sur un demi kilomètre dans le 5<sup>e</sup> rang Est, soit rechargement en gravier tamisé et concassé, environ 32 voyages, compaction et drainage, ces travaux devant faire partie de la programmation pour la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

2011-124 Constat d'infraction – dossier Georges-Henri Desjardins

Considérant le rapport de visite terrain de David Coulombe inspecteur en urbanisme sur la propriété de M. Georges-Henri Desjardins du 6<sup>e</sup> rang Ouest le 29 juin dernier, qui mentionne que le nettoyage du terrain n'est pas suffisant pour être conforme;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inspecteur en urbanisme, David Coulombe, à envoyer un 1<sup>er</sup> constat d'infraction, dont l'amende est de 50\$ minimum, à M. Desjardins, et de lui accorder un nouveau délai jusqu'au 30 août 2011 pour terminer le nettoyage. À défaut de quoi, après cette date, l'inspecteur fera une nouvelle inspection et si la situation n'est pas jugée conforme, un 2<sup>e</sup> constat d'infraction, dont le minimum est de 200\$, sera envoyé à M. Desjardins. Suivra par la suite un constat d'infraction à tous les mois, dont le maximum est de 500\$ pour récidive, jusqu'à ce que la situation soit jugée conforme au règlement sur les nuisances par l'inspecteur en urbanisme.

2011-125 Aménagement du terrain de jeux – affectation de la réserve loisirs

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien procède aux achats reliés au projet d'aménagement du terrain de jeux et affecte le montant de 1818\$ de la réserve loisirs à ces dépenses. L'excédent des dépenses sera refacturée à la Corporation des Sports et Loisirs, moins la TPS qui fait l'objet d'un remboursement à la Municipalité.

2011-126 Affectation – excédent accumulé affecté Avenir de l'Église

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 3774,74\$ de l'excédent accumulé non affecté à l'excédent accumulé affecté « Avenir de l'Église », montant qui provient des profits des Fêtes du 125<sup>e</sup> Anniversaire de la Municipalité.

## Correspondance

### Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

#### 2011-127 Autorisation de paiement – certificat d'autorisation MDDEP réseau d'égout

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 523\$ au ministre des Finances pour la demande de certificat d'autorisation pour le prolongement du réseau d'égout au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### 2011-128 Autorisation à circuler sur les sentiers balisés actuels de motoneiges

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est d'accord pour l'autorisation à circuler sur les sentiers balisés actuels de motoneige entre 24 heures et 6 heures, sous conditions, soit :

1<sup>e</sup> : Mettre en place des mesures de mitigation dans le cadre de problématiques de cohabitation;

2<sup>e</sup> : Tout changement dans les sentiers balisés actuels devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation à circuler entre 24 heures et 6 heures.

### Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h20 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire